

**COMMUNE DE TIGNES -SAVOIE-**

B.P. 50 - 73321 TIGNES Cedex

Tél : 04.79.40.06.40 - Fax : 04.79.06.35.46

**COMPTE-RENDU DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 8 AVRIL 2015**

L'an deux mille quinze et le 8 avril 2015 à 18h03 le Conseil Municipal, légalement convoqué, conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Jean-Christophe VITALE, Maire.

**Présents** : Serge REVIAL, Séverine FONTAINE, Xavier TISSOT, Maud VALLA, Bernard GENEVRAY, adjoints

Geneviève EXTRASSIAZ-ALVAREZ, Franck MALESCOUR, Serge GUIGNARD, conseillers délégués  
Lucy MILLER, Laurent GUIGNARD, Capucine FAVRE, Christophe BREHERET, Stephie DIJKMAN, Gilles MAZZEGA, conseillers

**Absents représentés** : Alexandre CARRET est représenté par Jean-Christophe VITALE, Cécile SALA est représentée par Franck MALESCOUR, Laurence FONTAINE est représentée par Capucine FAVRE

**Absents** : Cindy CHARLON

Séverine FONTAINE est élue secrétaire (selon art. L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Date de convocation 30 mars 2015 - Date d'affichage 31 mars 2015

Nombre de conseillers en exercice : 19 – Présents : 15 - Votants : 18

Date d'affichage du compte-rendu : le 13 avril 2015

---

Monsieur le Maire précise que la séance est filmée.

<b>A.1 Approbation du procès-verbal de la séance du 19 mars 2015</b>
--

Jean-Christophe VITALE, Maire, s'exprime ainsi :

« Ce procès-verbal a été transmis à l'ensemble des conseillers municipaux le 30 mars 2015  
Aucune remarque écrite n'a été formulée.

Je vous propose de l'approuver. »

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
- ADOPTE**

**B. Compte-rendu au Conseil municipal de l'utilisation des délégations accordées au Maire dans le cadre des dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales**

**B1) Information sur la signature par délégation d'une convention relative à la fourniture de carburant et à l'entretien des véhicules pour le centre de secours en montagne de Tignes.**

Pour le bon fonctionnement du Centre de Secours en Montagne de Tignes du SDIS, il est nécessaire que la fourniture de carburant et l'entretien et réparations des véhicules soient réalisés à proximité du CSM. Etant donné que le marché de fourniture de poly carburants du « SDIS » et le garage départemental du SDS ne permettent pas de répondre à cette obligation en raison des contraintes géographiques, il a été proposé à la Commune de Tignes d'assurer ces prestations pour le CSM de Tignes. Tel est l'objet de la convention signé par Monsieur le Maire.

Le présent rapport a pour objectif l'information du Conseil Municipal sur cette délégation, en vertu des dispositions de l'article L2122-23 du CGCT.

---

**B. Compte-rendu au Conseil municipal de l'utilisation des délégations accordées au Maire dans le cadre des dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales**

**B2) Information sur la signature par délégation de l'avenant n°1 à la convention de groupement de commandes avec l'OPAC Savoie**

Signature du Maire de l'avenant n°1 de la convention de groupement de commandes signée le 16 avril 2013 avec l'OPAC Savoie.- Réalisation d'une opération mixte comprenant une crèche et des logements locatifs sociaux au lieu-dit Le Lavachet.

Considérant que la commune a décidé de ne pas donner suite au projet de construction de la crèche au Lavachet, la convention de groupement de commandes n'a pas lieu d'être.

Le présent rapport a pour objectif l'information du Conseil Municipal sur cette délégation, en vertu des dispositions de l'article L2122-23 du CGCT.

---

**B. Compte-rendu au Conseil municipal de l'utilisation des délégations accordées au Maire dans le cadre des dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales**

**B3) Information sur la signature par délégation d'une convention d'implantation d'une station automatique du réseau propriétaire de Météo France à Tignes Val Claret.**

Signature du Maire de la convention entre METEO France et la Commune de Tignes pour l'implantation d'une station automatique, dans le cadre du réseau d'observation de surface de Météo-France.

Le présent rapport a pour objectif l'information du Conseil Municipal sur cette délégation, en vertu des dispositions de l'article L2122-23 du CGCT.

## 1ERE PARTIE – POLITIQUE GENERALE

### 1.0 Compte-rendu mensuel d'activité

Jean-Christophe VITALE, Maire, s'exprime ainsi :

« Je vous présente le compte-rendu mensuel d'activité depuis le dernier conseil municipal du 19 mars dernier :

Le 23 mars avait lieu une commission jeunesse à la MIHT

Le 24 mars j'ai assisté à la réunion de bureau SCOT APTV

A cette même date, avait lieu une commission du tourisme à la MIHT

Le 25 mars, j'ai rencontré Monsieur COURNOU et Monsieur GAUWIW, président du conseil syndical de l'immeuble le Shamrock.

Le 26 mars a eu lieu un comité touristique où était présentée l'étude du modèle économique de Tignes par la société Comète

Le 27 mars avait lieu l'Assemblée Générale et le conseil d'administration de Tignes Développement

Le 30 mars était organisée une Commission Environnement/déchets à la MIHT

A cette même date, se tenait une commission Aménagement et stratégie territoriale à la MIHT également.

Le 31 mars, j'ai rencontré Madame BARRAULT sur le projet du Club Med

Le 1<sup>er</sup> avril, une visite de la STEP à Saint Marcellin était organisée

A cette même date, il y avait une Commission d'Appel d'Offre à la MIHT

Le 2 avril, j'ai assisté à une réunion bilan de Néoservices

A cette même date il y a eu une commission de sécurité pour la Maison de Tignes le Lac, le cinéma, le Parking du Golf, l'Hôtel Aiguille Percée et le centre de vacances Chalet du Lac.

Toujours le 2 avril, a eu lieu un conseil d'école

J'ai également rencontré Doppel avec Monsieur Genevray

Le 7 avril Maud Valla s'est rendue au Bureau communautaire

Le présent rapport a pour objectif l'information du Conseil Municipal, en vertu des dispositions de l'article L2122-23 du CGCT. »

## 2EME PARTIE : DOMAINE ECONOMIQUE

**D2015-04-1- Tignes Développement – DSP Accueil, information des touristes, promotion, commercialisation et animation touristique de la station et cinéma du Val Claret - Approbation du budget prévisionnel 2015**

Serge REVIAL, 1<sup>er</sup> adjoint, s'exprime ainsi :

« La commune a conclu avec la SAGEST Tignes Développement une convention de Délégation de Service Public relative à l'accueil, l'information des touristes, la promotion et l'animation touristique de la station, la centrale de réservation, ainsi que le cinéma.

Le besoin prévisionnel de financement 2015 s'élève à 5.161.093 € T.T.C et se subdivise comme suit :

- a) Accueil : 596.200 € T.T.C.
- b) Chalet : 141.600 € T.T.C.
- c) Communication : 980.300 € T.T.C.
- d) Promotion : 700.900 € T.T.C.
- e) Animations : 220.700 € T.T.C.

- f) Communication événementielle/événements : 1 787 400 € T.T.C (dont 1.060.000 € pour Live in Tignes)
- g) Partenariats (recettes) :- 141.000 € T.T.C.
- h) Commercialisation : 245.760 € T.T.C.
- i) Rénovation : 274.700 € T.T.C.
- j) Cinéma : 190.533 € T.T.C.
- k) Service+ clients : 104.000 € T.T.C.
- l) Autolib : 60.000€ T.T.C.

Le total de la subvention demandée pour la DSP Accueil pour l'année 2015 est de **5.161.093 €T.T.C**, soit une baisse de 2,3% par rapport à la subvention accordée l'année dernière qui était de 5.283.130 € T.T.C.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter le versement de cette subvention. »

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, par 4 voix contre (Christophe BREHERET, Capucine FAVRE, Gilles MAZZEGA, Laurence FONTAINE), à la majorité - ADOPTE**

---

<b>2EME PARTIE : DOMAINE ECONOMIQUE</b>
---

**D2015-04-2- Tignes Développement – DSP Gestion des installations sportives, culturelles et de loisirs - Approbation du budget prévisionnel 2015**

Serge REVIAL, 1<sup>er</sup> adjoint, s'exprime ainsi :

« La commune a conclu avec la SAGEST Tignes Développement une convention de Délégation de Service Public relative à la gestion des installations sportives, culturelles et de loisirs.

Le besoin prévisionnel de financement 2015 s'élève à 1.578.940 € T.T.C et se subdivise comme suit :

- a) Direction des activités : 274.230 € HT
- b) Activités : 669.270 € HT
- c) Tignespace : 463.200 € HT
- TVA : 172 240 €

Ce besoin sera financé par les ressources internes de Tignes Développement pour un montant de 545 000 €, et par une subvention communale de 1 033 440 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter le versement de cette subvention. »

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, par 4 voix contre (Christophe BREHERET, Capucine FAVRE, Gilles MAZZEGA, Laurence FONTAINE), à la majorité - ADOPTE**

### 3EME PARTIE : DOMAINE SKIABLE

#### D2015-04-3- Tarifs de location des stades de slalom – été-automne 2015

Bernard GENEVRAY, 5<sup>ème</sup> adjoint, s'exprime ainsi :

« Lors de son conseil d'administration du 9 mars 2015, la Régie des Pistes a validé le maintien des tarifs de location des couloirs d'entraînement été et automne 2015 à 13€/jour/couloir et 850€ pour la location de la piste de descente.

Il est proposé au conseil Municipal d'approuver ces tarifs. »

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
-ADOpte**

### 3EME PARTIE : DOMAINE SKIABLE

#### D2015-04-4- Fermeture de l'Espace Killy - modification de la délibération D2015-02-9 du 25 février 2015, portant sur l'ouverture de domaine skiable 2015-2016

Bernard GENEVRAY, 5<sup>ème</sup> adjoint, s'exprime ainsi :

« Une erreur a été inscrite sur la délibération en date du 25 février 2015 qui déterminait la date de fermeture de l'Espace Killy au 4 mai 2015. Il s'agit en réalité du 3 mai 2015.

Il est proposé au Conseil Municipal de modifier la date de fermeture de l'Espace Killy et de la fixer au 3 mai 2015. »

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
-ADOpte**

### 4EME PARTIE : AFFAIRES FINANCIERES

#### D2015-04-5- Vote des Budgets Primitifs 2015 - Budget principal Commune

Jean-Christophe VITALE, Maire, s'exprime ainsi :

« Suite aux travaux menés en commission des finances pour examiner le projet de budget primitif 2015, et suite au débat d'orientation budgétaire lors du conseil municipal du 19 mars 2015, il est proposé d'établir le budget primitif 2015 de la Commune qui s'équilibre en recettes et dépenses comme suit :

	<u>INVESTISSEMENT</u>	<u>FONCTIONNEMENT</u>
<b>Dépenses</b>	- propositions 2015 : 10 833 314,32 €	<b>22 867 784 €</b>
	- restes à réaliser 2014 : 501 317,68 €	
	<b>TOTAL :</b>	
	<b>11 334 632,00 €</b>	

**Recettes**

**11 334 632,00 €**

**22 867 784 €**

L'équilibre de la section d'investissement est obtenu grâce à :

- l'autofinancement en provenance de la section de fonctionnement pour un montant de 2 599 626,32 €,

- l'excédent de fonctionnement capitalisé pour un montant de 2 065 343,51 €.

Les annexes à la note de synthèse mentionnent le détail des propositions et les évolutions par rapport à l'année 2014.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le budget primitif 2015 de la Commune. »

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, par 4 voix contre (Christophe BREHERET, Capucine FAVRE, Gilles MAZZEGA, Laurence FONTAINE), à la majorité  
- ADOPTE**

---

#### **4EME PARTIE : AFFAIRES FINANCIERES**

##### **D 2015-04-6- Vote des Budgets Primitifs 2015 - Eau et Assainissement**

Jean-Christophe VITALE, Maire, s'exprime ainsi :

« Le budget primitif 2015 du service de l'eau et de l'assainissement s'équilibre en recettes et dépenses comme suit :

	<u>INVESTISSEMENT</u>	<u>FONCTIONNEMENT</u>
<b>Dépenses</b>		
- propositions 2015 :	3 419 398,09 €	<b>4 354 717 €</b>
- restes à réaliser 2014 :	1 815,91 €	
<b>TOTAL :</b>	<b>3 421 214,00 €</b>	
<b>Recettes</b>	<b>3 421 214,00 €</b>	<b>4 354 717 €</b>

L'équilibre de la section d'investissement est obtenu grâce à l'autofinancement en provenance de la section de fonctionnement pour un montant de 2 361 016,76 €.

Les annexes à la note de synthèse mentionnent le détail des propositions et les évolutions par rapport à l'année 2014.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le budget primitif 2015. »

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
-ADOPTE**

#### 4EME PARTIE : AFFAIRES FINANCIERES

##### D2015-04- 7- Vote des Budgets Primitifs 2015- Lagon

Jean-Christophe VITALE, Maire, s'exprime ainsi :

« Le budget 2015 du Lagon est présenté en reprenant l'intégralité de l'exploitation en régie intéressée.

Il s'équilibre en recettes et dépenses comme suit :

	<u>INVESTISSEMENT</u>	<u>FONCTIONNEMENT</u>
<b>Dépenses</b>		<b>1 862 461 €</b>
- propositions 2015 :	553 586,37 €	
- restes à réaliser 2014 :	24 907,63 €	
<b>TOTAL :</b>	<b>578 494,00 €</b>	
<b>Recettes</b>	<b>578 494,00 €</b>	<b>1 862 461 €</b>

Le montant prévisionnel de la subvention d'équilibre s'élève à 587 458 €.

Les annexes à la note de synthèse mentionnent le détail des propositions et les évolutions par rapport à l'année 2014.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le budget primitif 2015 du Lagon. »

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, par 4 voix contre (Christophe BREHERET, Capucine FAVRE, Gilles MAZZEGA, Laurence FONTAINE), à la majorité**  
**- ADOPTE**

#### 4EME PARTIE : AFFAIRES FINANCIERES

##### D2015-04-8- Vote des Budgets Primitifs 2015 : Parkings

Jean-Christophe VITALE, Maire, s'exprime ainsi :

« Le budget 2015 des parkings retrace, comme l'année précédente, la totalité des opérations, y compris celles de la régie intéressée et s'équilibre en recettes et dépenses comme suit :

	<u>INVESTISSEMENT</u>	<u>FONCTIONNEMENT</u>
<u>Dépenses</u>	1 436 740 €	2 015 000 €
<u>Recettes</u>	1 436 740 €	2 015 000 €

Les dépenses de fonctionnement reprennent l'intégralité des charges d'exploitation.

L'équilibre de la section de fonctionnement est obtenu grâce aux recettes liées à l'exploitation des parkings.

Le budget prévisionnel nécessite une subvention d'équipement de **368 372 €** du budget général pour équilibrer la section d'investissement.

Les annexes à la note de synthèse mentionnent le détail des propositions et les évolutions par rapport à l'année 2014.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le budget primitif 2015 des parkings. »

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, par 4 voix contre (Christophe BREHERET, Capucine FAVRE, Gilles MAZZEGA, Laurence FONTAINE), à la majorité  
- ADOPTE**

---

#### **4EME PARTIE : AFFAIRES FINANCIERES**

##### **D2015-04-9- Vote des taux de contributions directes 2015**

Jean-Christophe VITALE, Maire, s'exprime ainsi :

« Il est proposé de maintenir les taux de contributions directes dont la dernière revalorisation date de 2013, à savoir :

Taxe d'habitation	16.60 %
Foncier bâti	25.82 %
Foncier non bâti	146.07 %
Cotisation foncière des entreprises	34.82 %

Le Conseil Municipal est invité à approuver les taux de contributions directes comme indiqués ci-dessus. »

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
-ADOPTE**

---

#### **4EME PARTIE : AFFAIRES FINANCIERES**

##### **D 2015-04-10- Subvention à l'association « Les Mini-Pouces » - année 2015**

Séverine FONTAINE, 2<sup>ème</sup> adjointe, s'exprime ainsi :

« Un point a été fait sur le compte d'exploitation 2014 de la crèche « les Mini-Pouces ».

Les dépenses se sont élevées à 259 617,83 €.

Les recettes totales s'élèvent à 249 456,77 € et se décomposent de la manière suivante :

- Participations des familles :	71 647,09 €
- Prestations de service de la CAF :	111 346,72 €
- Subvention communale 2014 :	65 000,00 €



- Recettes diverses : 1 462,96 €

Le déficit d'exploitation de l'année 2014 s'élève en conséquence à 10 161,06 €.

Ce déficit provient d'une nouvelle provision pour les retraites imposée par le commissaire aux comptes, et d'un manque à gagner sur le solde de la subvention communale non versé en 2014 (2 110 €).

A noter également une petite baisse de fréquentation de la crèche.

En ce qui concerne le budget prévisionnel 2015, les dépenses s'élèvent à : 269 832 €.

La hausse s'explique par la rémunération d'un commissaire aux comptes auquel il est désormais fait appel, ainsi que par des frais de personnel en légère augmentation.

Le budget prévisionnel des recettes s'élève à 192 155 € et se décompose de la manière suivante :

- Participations des familles :	72 000,00 €
- Prestations de service de la CAF :	119 255,00 €
- Recettes diverses :	900,00 €

Le besoin de financement s'élève ainsi à 77 677 € pour 2015 ; alors qu'en 2014 il s'élevait à 67.110 €.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de renouveler le bail à l'Association des Mini-Pouces pour la période du 1<sup>er</sup> août 2015 au 31 juillet 2016, et de donner délégation de signature au Maire,

- d'allouer à l'association les Mini-Pouces une subvention de 77 677 €, à verser comme suit (en tenant compte qu'un montant de 20 000 € a déjà été versé, conformément à la délibération prise le 25 février 2015) :

- 25 000 € au 1<sup>er</sup> mai  
- 25 000 € au 1<sup>er</sup> octobre  
- 7 677 € en fonction du résultat d'exploitation définitif.

- d'autoriser le Maire à signer la convention à intervenir en application des dispositions de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et de l'article 1<sup>er</sup> du décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pour les organismes de droit privé qui bénéficient de subventions dont le montant annuel dépasse 23.000 €.

Il est précisé que les crédits correspondants sont prévus au budget 2015, ainsi que le reversement par la CAF. »

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, par 4 abstentions (Christophe BREHERET, Capucine FAVRE, Gilles MAZZEGA, Laurence FONTAINE), à la majorité**

**- ADOPTE**

---

#### **4EME PARTIE : AFFAIRES FINANCIERES**

##### **D2015-04-11- Subvention à l'association « Amicale des pisteurs » - Année 2015**

Séverine FONTAINE, 2<sup>ème</sup> adjointe, s'exprime ainsi :

« Le dossier concernant cette association a été examiné par le comité consultatif « Jeunesse, Sports et Associations ».

Le tableau récapitulatif est joint en annexe de la note de synthèse.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver cette subvention. »

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
-ADOpte**

---

#### **4EME PARTIE : AFFAIRES FINANCIERES**

##### **D2015-04-12- Subvention à l'association « Amicale du personnel municipal » - Année 2015**

Séverine FONTAINE, 2<sup>ème</sup> adjointe, s'exprime ainsi :

« Le dossier concernant cette association a été examiné par le comité consultatif « Jeunesse, Sports et Associations ».

Le tableau récapitulatif était joint en annexe de la note de synthèse.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver cette subvention. »

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
-ADOpte**

---

#### **4EME PARTIE : AFFAIRES FINANCIERES**

##### **D2015-04-13- Subvention à l'association « Arts et Danse » - Année 2015**

Séverine FONTAINE, 2<sup>ème</sup> adjointe, s'exprime ainsi :

« Le dossier concernant cette association a été examiné par le comité consultatif « Jeunesse, Sports et Associations ».

Le tableau récapitulatif était joint en annexe de la note de synthèse.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver cette subvention. »

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
-ADOpte**

---

#### 4EME PARTIE : AFFAIRES FINANCIERES

##### **D2015-04-14- Subvention à l'association « Aéroclub de Tignes » - Année 2015**

Lucy MILLER quitte la salle et ne prend pas part au vote

Séverine FONTAINE, 2<sup>ème</sup> adjointe, s'exprime ainsi :

« Le dossier concernant cette association a été examiné par le comité consultatif « Jeunesse, Sports et Associations ».

Le tableau récapitulatif était joint en annexe de la note de synthèse.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver cette subvention. »

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,  
-ADOpte**

#### 4EME PARTIE : AFFAIRES FINANCIERES

##### **D2015-04-15- Subvention à l'association « Black Shoes » - Année 2015**

Retour de Lucy Miller dans la salle

Laurent GUIGNARD quitte la salle et ne prend pas part au vote

Séverine FONTAINE, 2<sup>ème</sup> adjointe, s'exprime ainsi :

« Le dossier concernant cette association a été examiné par le comité consultatif « Jeunesse, Sports et Associations ».

Le tableau récapitulatif était joint en annexe de la note de synthèse.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver cette subvention. »

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents  
-ADOpte**

#### 4EME PARTIE : AFFAIRES FINANCIERES

##### **D2015-04-16- Subvention à l'association « Chim'Air » - Année 2015**

Retour de Laurent GUIGNARD dans la salle

Séverine FONTAINE, 2<sup>ème</sup> adjointe, s'exprime ainsi :

« Le dossier concernant cette association a été examiné par le comité consultatif « Jeunesse, Sports et Associations ».

Le tableau récapitulatif était joint en annexe de la note de synthèse.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver cette subvention. »

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
-ADOpte**

#### 4EME PARTIE : AFFAIRES FINANCIERES

##### **D2015-04-17- Subvention à l'association « Comité des Fêtes de Tignes » - Année 2015**

Stéphanie DIJKMAN, Lucy MILLER, Geneviève EXTRASSIAZ ALVAREZ, et Séverine FONTAINE quittent la salle et ne prennent pas part au vote

Serge REVIAL, 1<sup>er</sup> adjoint, s'exprime ainsi :

« Le dossier concernant cette association a été examiné par le comité consultatif « Jeunesse, Sports et Associations ».

Le tableau récapitulatif était joint en annexe de la note de synthèse.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver cette subvention. »

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,  
-ADOPTE**

#### 4EME PARTIE : AFFAIRES FINANCIERES

##### **D2015-04-18- Subvention à l'association « Espace commercial du Palafour » - Année 2015**

Retour de Stéphanie DIJKMAN, Lucy MILLER, Geneviève EXTRASSIAZ ALVAREZ, Séverine FONTAINE et Laurent GUIGNARD dans la salle

Séverine FONTAINE, 2<sup>ème</sup> adjointe, s'exprime ainsi :

« Le dossier concernant cette association a été examiné par le comité consultatif « Jeunesse, Sports et Associations ».

Le tableau récapitulatif était joint en annexe de la note de synthèse.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver cette subvention. »

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
-ADOPTE**

#### 4EME PARTIE : AFFAIRES FINANCIERES

##### **D2015-04-19- Subvention à l'association « Commerçants du Rosset » - Année 2015**

Capucine FAVRE, Christophe BREHERET, Geneviève EXTRASSIAZ et Laurent GUIGNARD quittent la salle et ne prennent pas part au vote

Séverine FONTAINE, 2<sup>ème</sup> adjointe, s'exprime ainsi :

« Le dossier concernant cette association a été examiné par le comité consultatif « Jeunesse, Sports et Associations ».

Le tableau récapitulatif était joint en annexe de la note de synthèse.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver cette subvention. »

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,  
-ADOpte**

---

**4EME PARTIE : AFFAIRES FINANCIERES**

**D2015-04-20- Subvention à l'association « Commerçants du Val Claret Centre » - Année 2015**

Retour de Capucine FAVRE, Geneviève EXTRASSIAZ et Laurent GUIGNARD dans la salle  
Jean-Christophe VITALE quitte la salle et ne prend pas part au vote.  
Gilles MAZZEGA quitte la salle

Séverine FONTAINE, 2<sup>ème</sup> adjointe, s'exprime ainsi :

« Le dossier concernant cette association a été examiné par le comité consultatif « Jeunesse, Sports et Associations ».

Le tableau récapitulatif était joint en annexe de la note de synthèse.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver cette subvention. »

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,  
-ADOpte**

---

**4EME PARTIE : AFFAIRES FINANCIERES**

**D2015-04-21- Subvention à l'association « Commerçants du Val Claret Grande Motte » - Année 2015**

Retour de Jean-Christophe VITALE dans la salle.  
Gilles MAZZEGA et Christophe BREHERET sont toujours hors de la salle.

Séverine FONTAINE, 2<sup>ème</sup> adjointe, s'exprime ainsi :

« Le dossier concernant cette association a été examiné par le comité consultatif « Jeunesse, Sports et Associations ».

Le tableau récapitulatif était joint en annexe de la note de synthèse.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver cette subvention. »

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,  
-ADOpte**

---

**4EME PARTIE : AFFAIRES FINANCIERES**

**D2015-04-22- Subvention à l'association « Des Tignards'Core » - Année 2015**

Gilles MAZZEGA et Christophe BREHERET sont toujours hors de la salle.

Séverine FONTAINE, 2<sup>ème</sup> adjointe, s'exprime ainsi :

« Le dossier concernant cette association a été examiné par le comité consultatif « Jeunesse, Sports et Associations ».

Le tableau récapitulatif était joint en annexe de la note de synthèse.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver cette subvention. »

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,  
-ADOpte**

---

#### **4EME PARTIE : AFFAIRES FINANCIERES**

##### **D2015-04-23- Subvention à l'association « Les 100 fous du score » - Année 2015**

Retour de Gilles MAZZEGA et de Christophe BREHERET

Séverine FONTAINE, 2<sup>ème</sup> adjointe, s'exprime ainsi :

« Le dossier concernant cette association a été examiné par le comité consultatif « Jeunesse, Sports et Associations ».

Le tableau récapitulatif était joint en annexe de la note de synthèse.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver cette subvention. »

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
-ADOpte**

---

#### **4EME PARTIE : AFFAIRES FINANCIERES**

##### **D2015-04-24- Subvention à l'association « Solea Tignes » - Année 2015**

Lucy MILLER, Maud VALLA, Séverine FONTAINE quittent la salle et ne prennent pas part au vote

Serge REVIAL, 1<sup>er</sup> adjoint, s'exprime ainsi :

« Le dossier concernant cette association a été examiné par le comité consultatif « Jeunesse, Sports et Associations ».

Le tableau récapitulatif était joint en annexe de la note de synthèse.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver cette subvention. »

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,  
-ADOpte**

---

#### **4EME PARTIE : AFFAIRES FINANCIERES**

##### **D2015-04-25- Subvention à l'association « Association sportive du Golf » - Année 2015**

Retour de Lucy MILLER, Maud VALLA, Séverine FONTAINE dans la salle

Séverine FONTAINE, 2<sup>ème</sup> adjointe, s'exprime ainsi :

« Le dossier concernant cette association a été examiné par le comité consultatif « Jeunesse, Sports et Associations ».

Le tableau récapitulatif était joint en annexe de la note de synthèse.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver cette subvention. »

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
-ADOpte**

---

#### **4EME PARTIE : AFFAIRES FINANCIERES**

##### **D2015-04-26- Subvention à l'association « Tarentaise Judo » - Année 2015**

Séverine FONTAINE, 2<sup>ème</sup> adjointe, s'exprime ainsi :

« Le dossier concernant cette association a été examiné par le comité consultatif « Jeunesse, Sports et Associations ».

Le tableau récapitulatif était joint en annexe de la note de synthèse.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver cette subvention. »

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
-ADOpte**

---

#### **4EME PARTIE : AFFAIRES FINANCIERES**

##### **D2015-04-27- Subvention à l'association « Tignes Foot Altitude » - Année 2015**

Séverine FONTAINE, 2<sup>ème</sup> adjointe, s'exprime ainsi :

« Le dossier concernant cette association a été examiné par le comité consultatif « Jeunesse, Sports et Associations ».

Le tableau récapitulatif était joint en annexe de la note de synthèse.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver cette subvention. »

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
-ADOpte**

---

#### **4EME PARTIE : AFFAIRES FINANCIERES**

##### **D2015-04-28- Subvention à l'association « Tignes Water Polo » - Année 2015**

Séverine FONTAINE, 2<sup>ème</sup> adjointe, s'exprime ainsi :

« Le dossier concernant cette association a été examiné par le comité consultatif « Jeunesse, Sports et Associations ».

Le tableau récapitulatif était joint en annexe de la note de synthèse.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver cette subvention. »

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
-ADOpte**

#### **4EME PARTIE : AFFAIRES FINANCIERES**

##### **D2015-04-29- Subvention à l'association « Vertical Tignes » - Année 2015**

Séverine FONTAINE, 2<sup>ème</sup> adjointe, s'exprime ainsi :

« Le dossier concernant cette association a été examiné par le comité consultatif « Jeunesse, Sports et Associations ».

Le tableau récapitulatif était joint en annexe de la note de synthèse.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver cette subvention. »

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
-ADOpte**

#### **5EME PARTIE – TRAVAUX**

##### **D2015-04-30- Demande de subvention : construction et création d'une crèche communale et d'une structure d'accueil petite enfance à vocation touristique**

Séverine FONTAINE, 2<sup>ème</sup> adjointe, s'exprime ainsi :

« Soucieuse de répondre aux attentes des familles et de proposer un service d'accueil adapté à la demande et à l'évolution des besoins, la municipalité souhaite développer une structure multi accueil à destination de la petite enfance répondant tant aux besoins de la population locale que de la clientèle station.

Aussi, la commune envisage la construction d'un bâtiment implanté au lieu-dit le Rosset, au pied du domaine skiable. Ce bâtiment permettrait d'accueillir :

- Une crèche, halte-garderie communale destinée à l'accueil des enfants de la station âgés de 0 à 6 ans et d'une capacité de 30 enfants,



- Un local d'accueil PMI (Protection Maternelle et Infantile) et relais pour les assistantes maternelles de Tignes
- Une crèche touristique destinée à l'accueil des enfants de la clientèle de la station âgés de 1 an à 3 ans d'une capacité de 30 enfants.
- Des locaux d'accueil pour les enfants de 2 écoles de ski permettant l'accueil de 50 enfants par école

Différents partenaires sont susceptibles de participer au financement du projet de création de la crèche communale.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le Maire à solliciter une subvention la plus élevée possible auprès du Conseil Général et de la CNAF (Caisse Nationale des Allocations Familiales). »

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
-ADOpte**

## 6EME PARTIE : AFFAIRES FONCIERES ET D'URBANISME

**D2015-04-31- Vente d'une partie de la parcelle communale AB 102 à la SARL PGD FINANCES représentée par M. Pierre DEBARD** - Autorisation à donner au Maire de vendre une partie de la parcelle communale cadastrée AB 102 à la SARL PDG finances, représentée par M. Pierre DEBARD, et donner pouvoir au maire de signer l'acte de vente.

Maud VALLA, 4<sup>ème</sup> adjointe, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre de l'extension des chalets « Alpina 1 & 2 », la SARL PGD FINANCES représentée par M. Pierre DEBARD a déposé un permis de construire n° 073 296 14M1001 en date du 04 février 2014, sur les parcelles cadastrées AB 18, 19, 86, 87, 88, 89, 101, 102, 103 et 105 à Tignes Val Claret, en vue d'aménager 4 logements saisonniers, 2 commerces et des garages.

Le projet nécessitant de construire sur une partie de la parcelle communale cadastrée AB 102, pour une surface d'environ 100 m<sup>2</sup>, la société PGD FINANCES a sollicité la commune afin d'en acquérir la propriété.

Le comité consultatif d'urbanisme et du PLU, dans sa séance du 29 juillet 2014, a donné un avis favorable à cette opération, précisant que les frais d'arpentage, de bornage et notariés seraient à la charge du demandeur.

Le conseil municipal a ainsi autorisé la société PGD FINANCES, en date du 13 octobre 2014, à occuper temporairement une partie de la parcelle communale cadastrée AB 102 afin de permettre la délivrance du permis de construire et d'autoriser le Maire à signer l'acte notarié de régularisation correspondant qui serait ensuite rédigé par Maître LEFEVRE, notaire à Moutiers.

Le permis de construire a été délivré le 12 novembre 2014 et la SARL PGD FINANCES, représentée par M. Pierre DEBARD, a missionné le cabinet GEODE pour effectuer le plan de division.

La parcelle communale AB 102, d'une contenance de 286 m<sup>2</sup>, a été divisée en deux parcelles cadastrées AB 107 et AB 108, d'une contenance respective de 62 m<sup>2</sup> et 224 m<sup>2</sup>.

Il convient ainsi de céder à la SARL PGD FINANCES, représentée par M. Pierre DEBARD, la parcelle cadastrée AB 107 d'une contenance de 62 m<sup>2</sup> pour lui permettre de réaliser son extension.

En vue de la cession, le service France Domaine a été consulté sur la valeur vénale du terrain et a rendu un avis le 17 novembre 2014.

Après concertation, le comité consultatif d'urbanisme et du PLU en date du 5 mars 2015 a validé le prix de vente à 400 €/m<sup>2</sup>.

Par conséquent, Il est proposé au Conseil Municipal de donner pouvoir au Maire pour signer l'acte de vente, à établir par Maître LEFEVRE, notaire à Moutiers, sachant que les frais d'acte occasionnés par la vente seront à la charge de l'acquéreur. »

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
-ADOPTE**

---

## **7EME PARTIE – AFFAIRES DE PERSONNEL**

### **D2015-04-32- Tableau des effectifs – Modification du tableau des effectifs**

Séverine FONTAINE, 2<sup>ème</sup> adjointe, s'exprime ainsi :

« L'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 stipule que « Les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ».

« Dans le cadre d'une évolution de carrière et pour une meilleure organisation du service, certains agents peuvent accéder à des responsabilités supérieures au sein de leur service.  
D'autre part, les collectivités doivent veiller à tenir une liste des emplois la plus actualisée possible.

Il est donc proposé au Conseil municipal de modifier le tableau des emplois par rapport aux besoins des services comme suit :

#### **Création d'un poste d'adjoint administratif de 2<sup>e</sup> classe**

Suite à la fin de contrat du responsable du service urbanisme et foncier, et à la réorganisation interne avec la nomination de l'adjointe comme nouveau responsable du service urbanisme et foncier, il convient de recruter un instructeur et de modifier en conséquence les emplois du service urbanisme et foncier comme suit :

- suppression d'un poste d'attaché créé par la délibération du 06 septembre 2006, puis modifiée par la délibération du 23 septembre 2013, et création simultanée d'un poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 8 avril 2015.

Les rémunérations et le déroulement des carrières correspondront au cadre d'emploi concerné, et aux primes et indemnités instituées par le conseil municipal.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les modifications apportées au tableau des effectifs et d'autoriser le Maire à prendre les dispositions relatives au recrutement. »

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, par une abstention (Christophe BREHERET), à la majorité  
-ADOPTE**

---

## **7EME PARTIE – AFFAIRES DE PERSONNEL**

### **D2015-04-33- Tableau des effectifs – Modification du tableau des effectifs**

Séverine FONTAINE, 2<sup>ème</sup> adjointe, s'exprime ainsi :

« L'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 stipule que « Les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ».

### **Création d'un poste d'Attaché - Directeur Général Adjoint**

« Le Conseil Municipal par délibération du 2 avril 2008, a créé un poste de DGA « chargé de seconder la Directrice Générale des Services dans la gestion quotidienne des services ».

Cette délibération initiale a été complétée par deux délibérations du 6 août 2008 et du 8 octobre 2008, mais dont la formulation ne respecte pas les termes juridiques actuels.

Il est proposé au Conseil Municipal d'abroger les délibérations susvisées du 2 avril, du 6 août et du 8 octobre 2008, et de créer de manière simultanée un poste d'Attaché, Directeur Général Adjoint à compter du 1<sup>er</sup> mai 2015.

Il est précisé, qu'en cas de recherche infructueuse de candidat statutaire, le poste d'Attaché-DGA, pourrait être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Dans cette hypothèse, l'agent sera recruté sur contrat à Durée Déterminée de 3 ans, compte tenu de la nature des fonctions (très spécialisées) et de la spécificité de la situation de la collectivité (station de haute montagne).

Le contrat serait renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra pas dépasser six années. A l'issue de cette période maximale de six ans, le contrat ne pourrait être reconduit que pour un contrat à Durée Indéterminée.

Les rémunérations et le déroulement des carrières correspondront au cadre d'emploi concerné, et aux primes et indemnités instituées par le conseil municipal.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les modifications apportées au tableau des effectifs et d'autoriser le Maire à prendre les dispositions relatives au recrutement. »

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
-ADOpte**

---

## **8EME PARTIE – AFFAIRES COURANTES**

**D2015-04-34- Activité « Hamster Bulles » - convention d'occupation du domaine public pour l'été 2015 entre M. Laurent BAILLIE et la Commune** – Autorisation de signature à donner au Maire.

Serge REVIAL, 1<sup>er</sup> adjoint, s'exprime ainsi :

« M. Laurent BAILLIE a déposé, auprès de la Commune, une demande pour l'autoriser à pratiquer son activité de « Hamster Bulles » sur le bord du lac pour la saison d'été 2015.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter cette activité, au même emplacement que l'été dernier (à l'exception de la partie goudronnée, réservée au « skate park » qui ne sera pas utilisée), dont la base sera située sur la plage des sports, et sous réserves que les abords soient sécurisés et maintenus en parfait état

de propreté, qu'aucun véhicule ne soit stationné sur tout l'espace environnant et qu'aucun chalet ou autre type d'abri ne soit installé à proximité de l'activité.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public correspondante. »

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
-ADOpte**

---

## **9EME PARTIE – AFFAIRES COURANTES**

Jean-Christophe VITALE, Maire, s'exprime ainsi :

« Y a-t-il des questions ? »

Monsieur GENEVRAY indique qu'à l'occasion de la vidange totale du barrage de Tignes, la Régie électrique a procédé à un examen du pont sur lequel passe la canalisation d'alimentation d'eau potable de Tignes en provenance de la Sassièrè. Suite à cette visite, deux entreprises ont été consultées pour effectuer au plus vite un diagnostic du pont. Ce diagnostic devra permettre de définir les travaux de confortement qui pourraient s'avérer nécessaires pour maintenir l'intégrité de l'ouvrage. Il n'est pas exclu que dans le cas où ces travaux seraient trop importants, une solution de transfert de la conduite en fond de la gorge de l'Isère soit étudiée.

Les deux entreprises consultées pour ces travaux d'urgence sont : EUROVIA pour le dégagement du pont et les carottages pour un montant de 11 767€ HT, et OMNISTRUCTURE pour un montant de 12 500€ (diagnostic).

Ces sommes étant inférieures au seuil de 15 000€, les travaux peuvent être lancés dès la semaine prochaine.

Le diagnostic déterminera le coût des travaux à réaliser pour conforter ce pont.

Séverine FONTAINE communique une information concernant la carte scolaire : L'Inspection Académique a annoncé l'ouverture d'une classe supplémentaire saisonnière l'année prochaine à Tignes. Elle ouvrira des vacances de la Toussaint jusqu'au mois de mai, avec un enseignant supplémentaire.

Séverine FONTAINE ajoute que cette classe est destinée aux enfants des saisonniers et qu'elle avait été demandée.

❖❖❖❖

L'ordre du jour étant épuisé, et toutes les questions ayant été posées, Monsieur le Maire clôt la séance à 19h52

❖❖

## **Signature des membres présents**

### **Le Maire :**

Jean-Christophe VITALE

### **Les Adjoints :**

Le 1<sup>er</sup> Adjoint  
Serge REVIAL

La 2<sup>ème</sup> Adjointe  
Séverine FONTAINE

Le 3<sup>ème</sup> Adjoint

Xavier TISSOT

La 4<sup>ème</sup> Adjointe

Maud VALLA

Le 5<sup>ème</sup> Adjoint

Bernard GENEVRAY

La Conseillère Déléguée aux villages  
Geneviève EXTRASSIAZ-ALVAREZ

Le Conseillé Délégué aux villages  
Franck MALESCOUR

Le Conseiller Délégué  
Chargé de la sécurité des ERP  
Serge GUIGNARD

### **Les Conseillers :**

Lucy MILLER

Laurent GUIGNARD

Stephie DIJKMAN

Gilles MAZZEGA

Capucine FAVRE

Christophe BREHERET